

505 LMS h/4

922

(1942)

2
Vol de bagages et de bicyclettes (Protestation de la Compagnie Européenne d'Assurances)

Vol de bagages et de bicyclettes (Protestation de la
Compagnie Européenne d'Assurances)

Lettre de la Cie Européenne à la S.N.C.F. 24. 4.42

Vol de bagages et de bicyclettes (Protestation de la Compagnie Européenne d'Assurances)

Cie Européenne d'assurances des marchandises
et des Bagages
43, avenue de Friedland

PARIS le 24/4/42

à Thulle
—
Cette lettre est à
classer simplement.
(s) P.F.

Monsieur le Directeur général,

Ainsi que vous le savez, notre Cie, soucieuse de répondre au désir qui lui avait été exprimé par la SNCF, a consenti à réduire d'une façon notable le taux des primes afférentes à l'assurance des bagages, à l'occasion du renouvellement de son traité.

Il est très loin de notre pensée de regretter cette concession, car notre préoccupation constante est d'adapter, dans toute la mesure du possible, le fonctionnement du régime de l'assurance aux convenances de votre exploitation.

Mais nous nous permettons de signaler à votre bienveillante attention une situation qui, en ce moment, fausse toutes les prévisions que nous avons pu établir.

Depuis quelques mois, en effet, le nombre des réclamations qui nous sont présentées par des voyageurs assurés dont les bagages ont été l'objet de spoliations totales ou partielles, est en augmentation très sensible.

Ces spoliations, qui sont de plus en plus fréquentes, ne peuvent pas être localisées à une région ou à des lignes ferroviaires déte minées, car elles revêtent un caractère général.

Elles intéressent toutes les catégories de colis, mais nous devons signaler d'une façon toute spéciale les bagages appartenant à des membres de l'armée d'occupation, lorsqu'ils se rendent en permission en Allemagne dans lesquels les vols sont particulièrement nombreux et importants.

Nous devons aussi, en terminant, mentionner les bicyclettes sur lesquelles les sinistres se multiplient d'une manière fort préoccupante. Très nombreuses sont celles qui disparaissent, mais plus nombreuses encore sont celles auxquelles on a dérobé non seulement des accessoires mais même des objets faisant partie intégrante de la machine, tels que selle, pneus, bande de caoutchouc découpée, etc...

Par suite de ce qui vient d'être exposé, nous avons été conduits à payer à nos assurés, pendant les mois de janvier et février derniers un total d'indemnités qui dépasse 75 % du montant des primes brutes encaissées durant la même période, ce qui ne laisse pas d'être fort inquiétant.

Bien que nous soyons persuadés que cette situation est déjà connue de vous, nous avons pris la liberté de vous la soumettre, d'abord dans un esprit de loyale et complète collaboration, ensuite pour nous mettre à la disposition de vos services pour le cas où ils estimeraient que des renseignements que nous sommes susceptibles de fournir peuvent contribuer à leur permettre d'obtenir une amélioration.

Veillez agréer,...

Le Président, D^rG^{al} : Ph. André CROZIER